

# COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'ARGENT DE VOL LIBRE

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

**CANDIDAT** NOM: ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° de licence FFAM : .....

Adresse : .....

..... e.mail : ..... @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) : .....

N° affiliation du club : | \_ | \_ | \_ | \_ |

N° du CRAM : |3|0| \_ | \_ |

## CATEGORIE PRATIQUEE PAR LE CANDIDAT :

VOL LIBRE EXTERIEUR

PLANEUR

AEROMODELE A MOTEUR CAOUTCHOUC

VOL LIBRE D'INTERIEUR

**NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT** (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) : .....

## NIVEAU DE PERFORMANCES OBTENUES AU COURS DE L'ANNEE (cf. page suivante)

Date	Lieu	Club organisateur	Temps
TEMPS TOTAL REALISE			

## OFFICIELS SE PORTANT GARANT DE LA PERFORMANCE REALISEE

**1<sup>er</sup> officiel** NOM: ..... Prénom : .....

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) : .....

Signature: .....

**2<sup>ème</sup> officiel** NOM: ..... Prénom : .....

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) : .....

Signature: .....

Date et signature du président du club :

.....

## CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception du compte rendu : .....

Validation : OUI  NON

Signature du président du CRAM :

## CADRE RESERVE FFAM

Date de réception : .....

Date envoi du diplôme (au président du club) : .....

## INFORMATIONS

### Dispositions relatives à l'aile d'argent

L'épreuve pour une aile d'argent peut être passée dans les deux années qui suivent celle de l'obtention de l'aile (ou du rotor) de bronze et implique de disposer d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'argent peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'argent donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

### Critère d'attribution de l'aile d'argent de vol libre extérieur

Réalisation au cours de l'année d'un niveau de performances à l'occasion de compétitions fédérales équivalent à celui requis pour la sélection au championnat de France de vol libre extérieur (catégories nationales planeur ou aéromodèle à moteur élastique).

Ce niveau est défini comme suit :

- a) Cadet : total cumulé sur plusieurs compétitions au moins égal à 900 secondes. Les performances minimales d'enregistrement sont fixées à 180 secondes et correspondent à la moitié des performances maximales réalisables dans la catégorie (360 secondes).
- b) Junior : total cumulé sur plusieurs compétitions au moins égal à 1.400 secondes. Les performances minimales d'enregistrement sont fixées à 270 secondes et correspondent à la moitié des performances maximales réalisables dans la catégorie (540 secondes).

### Critère d'attribution de l'aile d'argent de vol libre d'intérieur

Réalisation au moins deux fois dans l'année à l'occasion de compétitions fédérales en adoptant les règles applicable en compétition d'un niveau de performances défini comme suit (en temps cumulés sur les deux meilleurs vols de la compétition) :

- a) Cadet : au moins 7 minutes.
- b) Junior : au moins 9 minutes.

**Contrôle de l'épreuve en vol** : par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club du candidat. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires d'une QFIA, d'une QFMA, du CATIA (ex DFFA) et a fortiori du DFEA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

**A l'issue de l'épreuve, le compte rendu de l'épreuve est signé par les deux officiels désignés et le candidat ; celui-ci est transmis au plus vite, par le responsable de la session, au président du CRAM d'appartenance du candidat. Le président du CRAM doit alors très rapidement porter l'aile d'argent VL obtenu sur la fiche du candidat, via l'extranet des dirigeants ; il doit ensuite transmettre le compte rendu de l'épreuve à la FFAM pour l'établissement du diplôme.**